



Document d'information sur le Partenariat Asie-Pacifique

Le Partenariat Asie-Pacifique sur le développement propre et le climat (PAP), jadis connu sous le nom d'AP6, a été annoncé en juillet 2005 par ses six États membres, en l'occurrence les États-Unis, l'Australie, le Japon, la Corée du Sud, la Chine et l'Inde. Stephen Harper a récemment profité de l'allocution qu'il a livrée dans le cadre de la rencontre de haut niveau des Nations Unies sur les changements climatiques à New York pour annoncer l'intention du Canada de se joindre au PAP. Il y a toutefois omis d'appuyer – voire de mentionner – les négociations cruciales qui se dérouleront en décembre prochain à Bali sous les auspices des Nations Unies.

Le PAP ne fixe aucun objectif en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou d'atténuation des impacts des changements climatiques. En fait, il ne fixe aucune cible spécifique de réduction des émissions¹.

Le principal objectif du PAP est plutôt de promouvoir des liens économiques et des transferts technologiques. Cependant, si le Canada souhaitait véritablement transférer des technologies propices au développement propre, il pourrait le faire efficacement en mettant en œuvre les mécanismes prévus dans le Protocole de Kyoto. En adhérant au PAP, le premier ministre Stephen Harper cherche à se distancer encore plus des nations qui mènent la lutte contre les changements climatiques et des Canadiens, dont une majorité écrasante appuie le Protocole de Kyoto. L'adhésion du Canada au PAP risque de dévier l'attention du véritable progrès et des efforts concrets réalisés par le Protocole de Kyoto ainsi que des négociations visant à s'entendre sur une deuxième phase du Protocole pour la période après-2012.

Le président américain, George Bush, a mis sur pied le PAP à un moment où il faisait face à des pressions plus en plus intenses de la part des pays qui mènent la lutte contre les changements climatiques à la veille de la tenue de la réunion du G8 à Gleneagles. Le PAP adopte l'approche aux changements climatiques qui est défendue depuis des lunes par l'industrie des combustibles fossiles. Il s'agit d'un « compact » non contraignant qui ne crée aucune obligation juridique. Les membres se sont engagés à travailler ensemble pour être en meilleure position de satisfaire leurs besoins accrus en énergie et les défis qui en découlent, dont ceux relatifs à la pollution atmosphérique, la sécurité énergétique et l'intensité des émissions de gaz à effet de serre.²

Plutôt que d'encourager une transition des combustibles fossiles à des sources d'énergie plus propres et des réductions absolues des émissions de gaz à effet de serre, le PAP vise à réduire l'intensité des émissions, ce qui ne stoppera en rien une hausse globale des émissions de gaz à effet de serre. Le « plan de travail » établi axe les efforts sur la production et la distribution

¹ Communiqué du Partenariat Asie-Pacifique sur le développement propre et le climat

² Communiqué du Partenariat Asie-Pacifique sur le développement propre et le climat
(<http://www.asiapacificpartnership.org/Communique.pdf>)

d'électricité et les principaux secteurs industriels des économies des États membres. Huit groupes de travail représentant les secteurs public et privé ont été mis sur pied dans les sphères suivantes : 1. énergies fossiles plus propres; 2. énergie renouvelable et production décentralisée; 3. production et transmission d'électricité; 4. acier; 5. aluminium; 6. ciment; 7. exploitation du charbon; et 8. bâtiments et appareils.³

Différences entre le PAP et le processus de la CCNUCC⁴

Certains États membres, dont l'Inde et la Chine, insistent que le PAP est conforme aux principes enchâssés dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et complémente le Protocole de Kyoto.

Toutefois, le PAP ne prévoit pas les mesures clés nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, contrairement au Protocole de Kyoto. En effet, à l'opposé de Kyoto, le PAP :

- ne crée aucun marché du carbone;
- ne s'attaque pas à l'adaptation, une partie intégrale de la CCNUCC;
- fait fi de la responsabilité historique des pays industrialisés de l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère;
- prévoit des objectifs volontaires qui ne sont pas juridiquement contraignants;
- ne fixe aucune cible, ce qui complique la tâche d'en mesurer l'efficacité ou d'obliger les gouvernements de rendre des comptes.

Les États membres du PAP sont responsables de la moitié des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Le Protocole de Kyoto tient compte de 75 % des émissions mondiales.⁵

À la lumière de ces lacunes, le PAP ne peut **d'aucune façon** être considéré comme une option de rechange acceptable aux engagements pris en vertu de la CCNUCC ou du Protocole de Kyoto. À l'instar de nombre d'initiatives du président Bush en matière de changements climatiques, le processus du PAP risque d'éloigner les nations des négociations cruciales sur le Protocole de Kyoto qui se tiendront en décembre prochain à Bali, en Indonésie.

La CCNUCC jette les bases d'un cadre international qui oblige les nations à prévenir les changements climatiques dangereux. Sous l'égide de la CCNUCC, le Protocole de Kyoto fixe des cibles juridiquement contraignantes pour les pays industrialisés qui s'appliqueront au cours de la période 2008-2012 et détaille les mécanismes de conformité nécessaires pour atteindre ces cibles.

PAP : résultats concrets ou gaspillage redondant?

Le PAP prône un développement plus propre. Toutefois, les mécanismes souples prévus par le Protocole de Kyoto ont déjà, à ce jour, produit des millions de dollars en investissements dans des technologies propres qui devraient contribuer considérablement à la réduction des émissions.

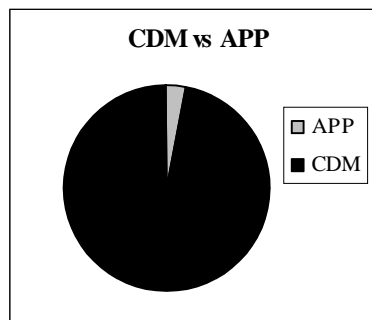
³ Communiqué du Partenariat Asie-Pacifique sur le développement propre et le climat (<http://www.asiapacificpartnership.org/Communique.pdf>)

⁴ Asselt, Harro Van, *From UN-ity to Diversity? The UNFCCC, the Asia-Pacific Partnership, and the Future of International Law on Climate Change*. 2007.

⁵ Projet de document de travail du CEEM. *Australian Climate Policy and the Asia-Pacific Partnership*. Février 2006.

La CCNUCC et le Protocole de Kyoto enchâssent tous deux des dispositions sur le transfert des technologies. En vertu de la CCNUCC, les pays industrialisés qui sont parties à la convention se sont engagés à prendre des mesures pour encourager, faciliter et financer, le transfert de technologies et de savoir-faire écologiquement rationnels aux autres parties, et plus particulièrement à celles d'entre elles qui sont des pays en développement, afin de leur permettre d'appliquer les dispositions de la Convention (article 4.5). Cet engagement est enchâssé dans des dispositions similaires du Protocole de Kyoto (article 10 c). Les parties ont décidé de promouvoir le développement et le transfert de technologies écologiquement rationnelles à chacune des séances de la Conférence des Parties, et il est attendu que d'autres mesures seront adoptées en vue de la deuxième phase du Protocole de Kyoto.

Le mécanisme de développement propre, que le premier ministre Harper a rejeté au moment d'abandonner l'engagement du Canada à se conformer au Protocole de Kyoto, s'est avéré efficace pour assurer le déploiement de technologies à plus faibles émissions dans les pays en développement. Depuis 2002, ce mécanisme a produit 2,7 milliards \$US en crédits d'investissements en énergies propres (énergie renouvelable et récupération de méthane, renoncement aux hydrocarbures et efficacité énergétique), tirant ainsi parti d'investissements en énergies propres d'une valeur totale estimée à 16 milliards \$US⁶. À ce jour, la CCNUCC compte 803 projets enregistrés sous le mécanisme de développement propre, et on évalue à 2200 mégatonnes les réductions des émissions de gaz à effet de serre que ce mécanisme produira au cours des cinq années du Protocole de Kyoto⁷. En comparaison, les montants engagés par le PAP sur cinq ans se limitent à 100 millions \$AU de la part de l'Australie et à 52 millions \$US de la part des États-Unis, soit moins de 5 % des fonds générés par le mécanisme de développement propre. De plus, les fonds du PAP sont alloués en bonne partie à l'administration plutôt qu'à des projets proprement dits⁸.



⁶ Climate Action Network Australia. 2007. « Climate Change Myths ».

⁷ CCNUCC. <http://cdm.unfccc.int/Statistics/index.html>

⁸ Climate Action Network Australia. 2007. « Climate Change Myths ».